

Les actions partenariales dans la circonscription de Belleville

Modalités 2020-2021

S'entend par *action partenariale* : toute action avec intervenants rémunérés et/ou bénévoles (hand, vélo, musique...) ainsi que toute classe transplantée.

Année scolaire 2019-2020 : de nouvelles modalités

- De nouveaux outils pour faciliter la communication avec l'IEN, la lisibilité des contenus et dans un souci d'harmonisation avec les supports proposés par les groupes départementaux (voir www2.ac-lyon.fr/etab/ien/rhone/belleville → Mots clés administration : intervenants → Article : Actions partenariales : Modalités ou → Mots clés administration : sorties scolaires → sortie scolaire avec nuitée-s - modalités)
- Des commissions chargées d'étudier les projets composés de CPD, CPC, directeurs d'écoles
- Un calendrier de tenue des commissions

Année scolaire 2020-2021 : pérennisation des modalités

Des outils de formalisation annualisés

Des commissions programmées :

- 23.06.2020 : toute action partenariale et toute classe transplantée (dépôt des dossiers pour le 15.06.2020)
- 05 et 06.10.2020 : toute action partenariale et toute classe transplantée (dépôt des dossiers pour le 28.09.2020)
- 14 et 15.12.2020 : toute action partenariale et classe transplantée (dépôt des dossiers pour le 07.12.2020)
- 04.02.2021 toute classe transplantée (dépôt des dossiers pour le 29.01.2021)